

## **Erratum**

### **Publication du Rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis concernant la publication du Rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière publié à la section 7.1 du bulletin du 24 octobre 2024 (vol. 21, n° 42).

Le deuxième paragraphe de l'avis aurait dû se lire comme suit :

Prenez avis que l'Autorité rend disponible aujourd'hui sur son site Web le Rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière pour la période allant d'octobre 2021 à décembre 2023.

Un erratum est publié à la section 7.1 du bulletin du 31 octobre 2024 (vol. 21, n°43).